

**CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 27 NOVEMBRE 2009**

COMPTE-RENDU

PRÉSENTS : Pascal PONCET, Suzanne RICHARD, Jean-Yves FARJON, Madeleine VEILLAS, Bernard MEIER, Marie-France COUDOUR, Cyril EPINAT, Daniel CHALOT, Jean-Yves MOISSONNIER, Gérard REBOULET, Patrick MOUSSÉ, Nicolas OSSEDAT.

ABSENTS : Sabine FIVET, Emmanuelle BARLERIN, Jean-Michel BRISSAY-CHATRE

REGIME INDEMNITAIRE

Statutairement, la catégorie A de la Fonction Publique, contrairement aux catégories B et C, ne peut prétendre à la rémunération des heures supplémentaires « classiques ». Seule l'I.F.T.S. (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires) permet de rémunérer ces heures. Il est décidé, à l'unanimité des membres présents, d'appliquer un coefficient de 4,05 à la place de 2,50 pour prendre en compte cette situation. La Secrétaire de Mairie est seule concernée. Cette augmentation d'indemnité se substitue donc aux heures supplémentaires jusqu'ici réglées.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION ATESAT AVEC LA DDEA

L'ATESAT (Assistance Technique de l'Etat au titre de la Solidarité et de l'Aménagement du Territoire) est une convention passée entre l'Etat (DDT) et les communes éligibles qui peuvent ainsi bénéficier d'un « appui » quant aux projets voirie, notamment. La précédente convention, d'une durée de trois ans, arrive à échéance le 31 décembre 2009. A l'unanimité des membres présents, elle est reconduite jusqu'au 31 décembre 2012 intégrant la mission de base et les missions complémentaires pour un montant de 463,07 €.

RECENSEMENT AGRICOLE : COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE

Elle sera composée de Jean-Yves FARJON, Cyril EPINAT, André DUFOUR et Damien MICHEL. Elle se réunira lundi 14 décembre 2009. Composition approuvée à l'unanimité.

VALIDATION DU PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL COMMUNAL

La loi du 19 février 2007 oblige l'instauration d'un plan de formation intercollectivités 2009/2011 qui doit répondre simultanément au développement des agents (dans le cadre du D.I.F. : droit individuel à la formation) et aux besoins de la collectivité. A l'unanimité des membres présents, sont définis et arrêtés, agent par agent, les thèmes des formations envisagées.

REGULARISATION COMMUNE / CHALAMEL

A l'unanimité des membres présents, il est décidé que deux actes administratifs seront nécessaires afin que le service du cadastre procède à la régularisation des parcelles AD 346 et 347 (bande goudronnée avec végétaux : de SELPRO à l'Hôtel de la Poste). Il s'agit de les intégrer au domaine public et de finaliser un dossier ouvert il y a vingt ans lors de la création de la place du Chêne. Le Maire est autorisé à signer tous les documents nécessaires à cette régularisation.

DENEIGEMENT

Afin d'assurer le déneigement 2009/2010 sur le territoire communal, une consultation a été réalisée. A l'unanimité des membres présents (sauf Mme RICHARD qui n'a pas pris part au vote), les Transports RICHARD sont retenus sur la base d'une analyse faisant ressortir cette entreprise comme mieux-disante.

S.I.E.L. : INSCRIPTION EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Jusqu'alors, le financement des travaux réalisés par le SIEL était budgétairement inscrit en section de fonctionnement, remboursable sur plusieurs années. Les travaux approuvés depuis le 1^{er} septembre 2009 devront impérativement être inscrits en section d'investissement, remboursables en une seule annuité. De ce fait, l'installation de l'armoire-borne destinée à l'alimentation électrique dite « foraine » à E.R.A. (contribution communale d'un montant de 1.634,62 €) rentre dans ce cadre. Délibération prise à l'unanimité des membres présents.

Nota : cette armoire permettra aux associations demandant une forte puissance un raccordement facile et aux normes.

REGULARISATION DU TERRAIN D'ASSIETTE D'UN ABRI (M. CHASSAGNEUX)

Il s'agit de régulariser une partie de l'assiette foncière de l'abri en face de la maison de Monsieur CHASSAGNEUX qui appartient toujours au domaine privé de la commune, et ce depuis des temps immémoriaux. A l'unanimité des membres présents, le Maire est autorisé à signer les documents afférents à l'acquisition de cette partie d'assiette par Michel CHASSAGNEUX au prix de 0,15 €. De toutes petites zones périphériques à cet abri seront également vendues.

SAPEURS-POMPIERS

- ❖ Le Congrès départemental des Sapeurs-Pompiers de la Loire se réunira le samedi 12 juin 2010 à Chazelles/Lyon sous la présidence du Président du Conseil Général, du Préfet, du Colonel Diez,... La revue officielle traitant de cette manifestation nécessite la participation de divers partenaires. Avec dix voix pour et une voix contre, un encart sur Saint Just-en-Chevalet d'un format 97 mm x 31 mm pour une montant de 179,40 € apparaîtra dans cette revue officielle.
- ❖ Invitation de l'équipe municipale à la caserne de Saint Just-en-Chevalet le samedi 5 décembre pour la Sainte Barbe.
- ❖ Réception des travaux de désamiantage, démolition et terrassement jeudi 3 décembre à 16 H sur l'ex site « scierie Bonche ».

EXTENSION DU CIMETIERE

Les travaux ont débuté le jeudi 19 novembre dernier. Les réunions de chantier ont lieu chaque jeudi à 15 H sur place.

Un règlement de l'extension du cimetière sera instauré en mars 2010.

MAISON DE RETRAITE : INFORMATIONS

Le premier comité de pilotage (COPIL) a eu lieu ce vendredi 27/11. Il se réunira environ une fois par mois. Le COPIL comprend les maires de Saint Romain d'Urfé et de Saint Just, les Présidents des deux structures, Monsieur le Directeur par intérim de l'établissement et le cabinet ARCHIGRAM (programmiste). Il a été envisagé la création d'une structure neuve de 90 lits sur un terrain d'assiette de 9.000 m² à Saint Just (10 millions d'euros) et la création d'une structure de 15 à 20 lits sur Saint Romain. La participation des bailleurs sociaux a été envisagée ainsi que divers montages.

Les deux établissements actuels sont non conformes. Les tutelles (DDASS et Conseil Général) demandent donc que, très rapidement, des solutions soient trouvées sans lesquelles une fermeture de ces établissements serait obligatoire.

MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE : INFORMATIONS

Dans les trois prochains mois, la Communauté de Communes du Pays d'Urfé instaurera une situation provisoire : mise en place de locaux à Crémeaux et travaux de réfection dans les anciens bureaux de la Perception à Saint Just. Une note d'information sera adressée par la CCPU à l'ensemble des habitants du canton.

L'objectif final est la construction d'une maison de santé pluridisciplinaire d'environ 1.000 m² à Saint Just et d'une antenne à Crémeaux.

En attendant, il s'agit de rendre le territoire attractif dans l'objectif d'attirer d'ores et déjà, et de donner un signal fort tant aux habitants qu'aux professionnels de santé.

VCEUX DU MAIRE

Ce moment de convivialité est fixé au vendredi 8 janvier 2010 à 18 H 30 à la salle E.R.A. Une projection fera la rétrospective des « temps forts » 2009.

SUBVENTIONS

Association A9 – RN82

A l'unanimité des membres présents, une subvention de 80 € est allouée.

Soutien à cette association visant à désenclaver le Roannais par ces infrastructures (chantiers en cours).

Association roannais pour l'apprentissage

Une personne de Saint Just fréquente cet organisme. Une participation de 50 € est sollicitée par cette association. Votée à l'unanimité des membres présents, cette subvention sera versée.

Association des maires ruraux de France

L'association propose que les maires soutiennent la motion visant à exprimer leur inquiétude quant au devenir de leurs territoires eu égard notamment à la suppression de la taxe professionnelle et à la réforme des collectivités territoriales.

Votée à l'unanimité des membres présents.

Une délibération sera aussi prise en ce sens.

Eclairage public

Une réflexion est engagée avec le SIEL pour repenser l'éclairage public du village et notamment l'éclairage de la Chapelle du Château représentant à lui seul, en dépense, l'équivalent des 350 points d'éclairage public installés sur notre territoire.

Des mesures d'économies doivent être envisagées tout en conservant, voire en améliorant, la performance.

Colis de Noël

Distribution aux résidents de la maison de retraite le vendredi 18 décembre 2009 à 11 H 30. La tournée aux domiciles aura lieu la semaine qui précède.

Restauration scolaire

Des comportements d'enfants rendent la tâche du personnel municipal parfois compliquée. Un règlement sera mis au point dans un premier temps pour faire comprendre aux enfants les règles de la vie en collectivité et les rapports aux adultes encadants.